

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Conseil Municipal du Vendredi 09 Juin 2026

Délibération N°2026-67

Approbation des bilans de clôture des opérations de concession et de mandat relatives à la RHI Centre-Bourg et autorisation de signature des quitus correspondants

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin, à dix-huit heures, les membres composant le Conseil municipal de la ville de GOYAVE, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par Monsieur le Maire, le 03 juin 2026, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Luc EDOM, Maire, à la Salle des délibérations de l'Hôtel de Ville en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

VOTE	Pour	25	Nombre de Conseillers en exercice : 29			
A La majorité	Contre	02	PRÉSENTS	PROCURATION À	ABSENTS	EXCUSÉS
	Abstentions	01	27	01	01	
	Votants	28	Nombre de conseillers votants : 28			
M. EDOM Jean-Luc	Maire		X			
M. ADONAI Achille	1 ^{er} adjoint		X			
Mme JANGAL Carine	2 ^{ème} adjoint		X			
M. BROCHANT Patrick	3 ^{ème} adjoint		X			
Mme SOUSSEING Lucie	4 ^{ème} adjoint		X			
M. PETRIS Patrick	5 ^{ème} adjoint		X			
Mme JOURSON Johana	6 ^{ème} adjoint		X			
M. CAINDE Ignace	7 ^{ème} adjoint		X			
Mme BODESSON Dominique	8 ^{ème} adjoint		X			
M. SAHAÏ Antoine	Conseiller Municipal		X			
M. TEGAR Daniel	Conseiller Municipal		X			
Mme GALETTE Esther	Conseiller Municipal		X			
M. PETRIS Daniel	Conseiller Municipal		X			
M. TOTO Jean-Noël	Conseiller Municipal		X			
Mme BERCHEL Annie	Conseiller Municipal		X			
Mme CITRONNELLE Sandra	Conseiller Municipal		X			
M. OUSSELIN Bertrand	Conseiller Municipal		X			
Mme GOTTE ép BAGASSIEN Sylviane	Conseiller Municipal		X			
Mme PIERRE Hortense	Conseiller Municipal		X			
Mme TULIPPE Linda	Conseiller Municipal		X			
M. FRANCIS Frédéric	Conseiller Municipal		X			
Mme TANCRI Kelly	Conseiller Municipal		X			
Mme MELANE Tiphany	Conseiller Municipal		X			
M. POUMAROUX Lunel	Conseiller Municipal		X			
M. LOUISY Ferdy	Conseiller Municipal			Cynthia CHAPOULIE		
M. EMMANUEL Félix	Conseiller Municipal		X			
Mme LAROCHELLE Marielle	Conseiller Municipal		X			
Mme CHAPOULIE Cynthia	Conseiller Municipal		X			
M. TOTO Meddy	Conseiller Municipal				X	

Le quorum étant atteint, vingt-sept (27) Conseillers Municipaux étant présents, un représenté (01) et un (01) absent, le Président déclare la séance ouverte et met les points en discussion.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), Monsieur Daniel TEGAR est désigné pour assurer le secrétariat de séance.

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

Date de la convocation 03 juin 2026

Acte rendu exécutoire

17 JUIN 2026

Le.....

après transmission électronique en Préfecture

17 JUIN 2026

Le.....

Et mise en ligne sur le site de la commune

17 JUIN 2026

Le.....

971-219711140-20260617-7-DE

Réception par le Préfet : 17-06-2026

Publication le : 17-06-2026

Délibération n°2026-67 RHI

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les conventions de concession et de mandat conclues entre la Commune de Goyave et la SEMAG dans le cadre des opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre ;

Vu les bilans de clôture présentés par la SEMAG ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant la nécessité de clôturer définitivement les opérations suivantes :

- Opération n°1114 – Concession RHI Centre-Bourg ;
- Opération n°3334 – Réalisation de 20 L.E.S. – 1ère tranche ;
- Opération n°3434 – Réalisation de travaux tertiaires et annexes liés aux 27 L.E.S. – 2ème tranche ;
- Opération n°3306 – Construction de 15 L.T.S. à Monplaisir ;

Considérant que les soldes définitifs arrêtés font apparaître :

- un déficit de 751 151,99 € pour l'opération n°1114 ;
- un déficit de 311 924,48 € pour l'opération n°3334 ;
- un déficit de 19 616,05 € pour l'opération n°3434 ;
- un excédent de 32 682,45 € pour l'opération n°3306 ;

Considérant qu'après compensation le montant net dû à la SEMAG s'élève à 1 050 010,07 €.

**APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,
DÉCIDE À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
1 ABSTENTION (M. EMMANUEL) ET 2 CONTRE (M. LOUISY – MME CHAPOULIE)**

ARTICLE 1 : D'APPROUVER les bilans de clôture des opérations n°1114, n°3334, n°3434 et n°3306 tels que présentés par la SEMAG.

ARTICLE 2 : D'APPROUVER le montant net des opérations arrêté à la somme de 1 050 010,07 € due par la Commune à la SEMAG.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les quitus de clôture correspondants.

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous actes, conventions, procès-verbaux, actes administratifs ou notariés et tout document nécessaire à la mise en œuvre des rétrocessions foncières et à la régularisation définitive des opérations concernées.

ARTICLE 5 : DE DIRE QUE les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

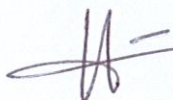
ARTICLE 6 : Monsieur le Maire et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 7 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASSE-TERRE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours peut également être effectué par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

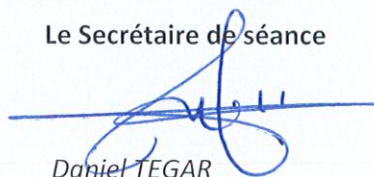
ARTICLE 8 : Monsieur le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait certifié conforme.

Le Maire



Le Secrétaire de séance



AR-Préfecture de Basse-Terre

de Jean-Luc EDOM

Acte certifié exécutoire

Daniel TEGAR

971-219711140-20260617-7-DE

Réception par le Préfet : 17-06-2026

Publication le : 17-06-2026

Délibération n°2026-67 RHI